

Le 7 septembre 2018

Bulletin n° 032

OFFRE GLOBALE VISANT L'UNITÉ URBAINE : RECULS ET LEURRES

Le comité de négociation a analysé l'offre globale visant l'unité urbaine que l'employeur lui a remise le 7 septembre en après-midi.

Cette première offre globale passe sous silence de nombreux enjeux majeurs et comprend beaucoup de propositions inacceptables. En fait, elle est remplie de reculs et de pièges.

Durée de la convention collective

Postes Canada propose une convention collective de quatre ans commençant le 1^{er} février 2018.

Salaire

Postes Canada propose une hausse salariale de 1,5 % par année pour la durée de la convention collective, rétroactive au 1^{er} février 2018.

Régime de soins médicaux complémentaire

Physiothérapie : si une employée ou un employé engage des frais qui dépassent 5 000 \$ par année, son dossier médical doit être soumis à l'analyse d'un fournisseur de soins médicaux indépendant pour fins d'approbation.

Assurance-vie et prestation de décès

Maintien de l'assurance-vie de base et de la prestation de décès pour les membres à la retraite.

Congé annuel

Suppression de la 7^e semaine de congé annuel pour les employées et employés réguliers nouvellement embauchés et hausse du nombre d'années nécessaires à l'obtention de semaines de vacances supplémentaires.

Congé de préretraite

Aucun congé de préretraite pour les employées et employés réguliers nouvellement embauchés.

Accès à l'information et charge de travail des factrices et facteurs

Nous avons obtenu l'accès à l'information et le lancement d'un projet pilote sur l'avenir de la livraison. Toutefois, Postes Canada ne propose rien, à court terme, pour régler la surcharge de travail des facteurs et factrices.

Période de pointe

Postes Canada veut se réservé le droit de recourir à des employées et employés temporaires additionnels durant la période de novembre à janvier. Ces employées et employés occuperaient un poste de factrice ou facteur de relève à temps partiel, et le travail leur serait assigné avant d'être proposé en heures supplémentaires aux factrices et facteurs à plein temps et à temps partiel.

.../2

Expansion des services – Annexe « T »

Postes Canada propose un ensemble de nouveaux services financiers. Elle n'a toutefois rien dévoilé à propos de la nature de ces services ou du moment où ils seraient mis en œuvre.

Services écologiques

Postes Canada propose de travailler avec le Syndicat pour définir des stratégies environnementales, dont un examen de tous les aspects de ses activités (parc de véhicules, immeubles, produits et services). Aucun engagement ferme sur la fréquence des réunions avec le Syndicat ni sur l'atteinte d'objectifs.

Comité de la diversité et de l'équité en matière d'emploi

Postes Canada propose de travailler avec le Syndicat pour accroître la représentation des « groupes désignés ».

Chaussures

Postes Canada propose que les parties prônent l'utilisation de chaussures antidérapantes. Elle pourrait offrir des mesures incitatives. Il n'y aurait toutefois aucune obligation d'y participer.

Sécurité d'emploi : un cheval de Troie

Pendant la durée de la convention collective, Postes Canada propose d'offrir la sécurité d'emploi aux employées et employés qui ont le statut d'employé régulier à la date de la signature de la convention collective, ce qui ne serait pas garanti dans la convention collective. Cette proposition comporte un piège. Postes Canada souhaite pouvoir retenir des postes vacants du groupe 2 dans des circonstances précises, notamment lorsqu'elle sait qu'il y aura réduction du nombre de postes ou qu'elle s'attend à avoir des employées et employés excédentaires. Il n'y aurait pas de limite à la période pendant laquelle elle pourrait retenir ces postes vacants et avoir recours à des employées et employés temporaires pour faire le travail.

Effectifs du groupe 1 (internes) – annexe « P »

Postes Canada a déclaré que sa proposition au sujet des effectifs du groupe 1 est un tout qui inclut des changements au ratio prévu à l'annexe « P », le partage d'information et l'utilisation de postes à plein temps et à temps partiel flexibles. Très complexe, cette proposition procurerait à Postes Canada une plus grande souplesse sans l'obliger à s'engager fermement à créer des postes à plein temps. Il s'agirait d'un recul par rapport aux dispositions de la convention collective actuelle et à ce qui a été discuté à la table de négociation.

Disponibilité des employées et employés temporaires

Postes Canada propose la mise à l'essai d'un modèle de disponibilité déclarée par les employées et employés temporaires des groupes 1 et 2. Ces employées et employés devraient être disponibles au moins trois jours par semaine, dont le lundi ou le vendredi.

Groupes 3 et 4 – unité urbaine

Postes Canada propose la réalisation d'une étude sur la classification et la description des emplois des groupes 3 et 4. Les dispositions qui s'appliqueraient immédiatement sont celles qui ont trait à l'obligation d'être sur appel pour ces deux groupes et à l'élimination des primes aux chefs d'équipe pour toutes les classes d'emploi, à l'exception des classes VHE et STS.

Relativement à une revendication du Syndicat, Postes Canada propose la création d'une classe d'emplois VHE-10 (mécanique complète), y compris la protection des titulaires actuels de postes VHE-9. Cette protection est incertaine. Postes Canada a affirmé que la nouvelle classe d'emplois dépendait de l'acceptation par le Syndicat de l'autre proposition concernant les groupes 3 et 4.

Régime de soins dentaires

Le barème des tarifs de soins dentaires sera mis à jour le 1^{er} janvier de chaque année, selon un décalage d'un an.

Régime de retraite

Postes Canada n'a proposé aucun changement au régime de retraite pendant la durée de la convention collective. Toutefois, elle a proposé d'examiner la viabilité de ce régime à court, moyen et long terme et de trouver des solutions en fonction d'une étude qu'elle a commanditée.

Livraison le soir et la fin de semaine

Postes Canada veut pouvoir, avec l'accord des parties, modifier les dispositions de l'annexe « JJ », ce que permet le texte actuel.

Courrier de quartier

Postes Canada refuse que le texte de l'annexe « D-2 » soit modifié afin de garantir que le courrier de quartier assemblé en fin de journée comprenne le courrier de quartier destiné aux points de livraison centralisés. Elle propose plutôt une lettre qui ne serait pas incluse dans la convention collective.

Annexe « C »

Suppression de multiples ententes sur de nombreuses questions, dont l'entente sur l'égalité des possibilités de faire des heures supplémentaires et toutes les ententes relatives à la mise en œuvre de la transformation du service postal.

Avantages à la retraite en cas d'invalidité

Postes Canada a proposé d'examiner la possibilité pour les membres ayant l'âge de la retraite qui prennent leur retraite en raison d'une invalidité, mais qui ne comptent pas 15 années de service, de bénéficier des avantages à la retraite. La proposition de Postes Canada ne résout pas toutes les préoccupations des membres qui ont droit à une pension non réduite.

Prochaine étape

Le comité de négociation se réunit pour déterminer la prochaine étape de sa réponse à l'offre globale de Postes Canada. Il est temps que l'employeur règle les vrais enjeux auxquels nos membres font face.

**Nous méritons d'être traités avec respect.
Cette offre est insuffisante.**

Solidarité,



Sylvain Lapointe
Négociateur en chef, unité urbaine



Nancy Beauchamp
Négociatrice en chef, unité des FFRS